

[LA MOBILITÉ]
PARTICULIERS

Ulyssse

L'assurance des **voyageurs européens** dans
le monde entier

2011



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !
www.facebook.com/AprilExpat
www.twitter.com/AprilExpat



Imprimé
sur papier recyclé



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**

Ulysse est une solution d'assurance-assistance destinée aux voyageurs européens se déplaçant dans le monde entier, sans limite d'âge. Ce contrat permet de couvrir tous les séjours touristiques, en France ou à l'étranger, pour une durée maximale de 3 mois.

Avec Ulysse, partez en vacances l'esprit libre !

Si vous deviez annuler votre voyage ?

- Un problème de santé vous empêche de voyager ?
- Une catastrophe naturelle survient à proximité de votre lieu de destination ?
- Un membre de votre famille est victime d'un accident et vous ne souhaitez plus partir ?

Votre contrat Ulysse vous rembourse les pénalités d'annulation retenues par l'organisateur du voyage, jusqu'à 7 500 € par personne.

Si vous aviez besoin d'assistance pendant votre séjour ?

- Comment se faire rapatrier au plus vite si un attentat survient sur votre lieu de voyage ?
 - Vous êtes victime d'une maladie ou d'un accident sur votre lieu de vacances ?
- APRIL International prend en charge vos frais médicaux et organise votre rapatriement ainsi que celui d'un accompagnant.

Si vous perdiez vos bagages pendant votre transport ?

En cas de vol, perte ou destruction de vos bagages, APRIL International vous rembourse à hauteur de 3 000 €. Et si vos bagages vous parviennent avec du retard, 300 € vous seront versés pour couvrir vos dépenses de première nécessité.



Une solution d'assurance complète pour tous vos voyages en France et à l'étranger

- un contrat répondant à toutes les attentes des vacanciers grâce à une couverture modulable avec 3 formules au choix,
- une **assurance annulation de dernière génération** : vous êtes couvert dans tous les cas où vous ne pouvez partir du fait d'un événement imprévisible et indépendant de votre volonté,
- un **contrat accessible à tous** : voyageurs européens, sans limite d'âge, partant en solo, en famille ou entre amis, dans le monde entier,
- un contrat couvrant tous les types de voyages : croisière, vol sec, forfait, location, hôtel...



Une question ? Contactez notre service Conseil Clients :



- **par téléphone** : + 33 (0)1 73 02 93 93 du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 (8h30 à 17h30 le vendredi) - Heure de Paris
- **par e-mail** : info@aprilmobilité.com
- **dans nos bureaux** : 110, avenue de la République - CS 51108 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE



AVEC ULYSSE, À VOUS DE CHOISIR LA FORMULE QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX :

1 Formule 1 : AVANT LE VOYAGE

Si vous souhaitez être couvert contre les aléas susceptibles d'empêcher votre départ ou si vous souhaitez être protégé en cas d'annulation imprévisible de votre voyage

- Assurance annulation optimum
- Vol manqué
- Retard de départ

2 Formule 2 : PENDANT ET APRÈS LE VOYAGE

Si vous souhaitez être couvert contre les aléas pouvant survenir durant votre séjour

- Frais médicaux et hospitalisation à l'étranger
- Assistance :
 - aux personnes (rapatriement, avance de frais médicaux...)
 - en cas de sinistre au domicile
 - au domicile suite à rapatriement
 - voyage (conseils médicaux, envoi de médicaments...)
 - juridique (honoraires d'avocat et avance de caution pénale)
 - en cas de décès
- Assurance bagages
- Retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, en cas de catastrophe naturelle ou d'attentat autour de votre lieu de vacances
- Individuelle accident
- Responsabilité civile vie privée à l'étranger
- Interruption de séjour

3 Formule 3 : AVANT, PENDANT ET APRÈS LE VOYAGE

Si vous souhaitez une couverture complète, pour parer aux risques susceptibles de perturber vos vacances : partez l'esprit libre !

- Toutes les garanties présentées ci-dessus

Garanties

Pour profiter de vos vacances en toute sérénité

GARANTIES



ASSURANCE ANNULATION OPTIMUM suite à :

- Une maladie, un accident corporel ou le décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille (sans franchise [voir définition p7](#))
- Un attentat, une émeute ou une catastrophe naturelle dans un rayon de 100 km autour du lieu de vacances (franchise de 10%, minimum de 50 € par personne)
- Un autre évènement aléatoire [voir définition p5](#) quel qu'il soit, constituant un obstacle immédiat, réel et sérieux, empêchant le départ de l'assuré (franchise de 10%, minimum de 50 € par personne)

VOL MANQUÉ

Nouveau billet d'avion pris en charge

RETARD DE DÉPART (AVION OU TRAIN)

Remboursement des frais supplémentaires de repas, de rafraîchissement, de transfert aller-retour de l'aéroport ou de la gare, de la 1^{ère} nuit d'hôtel

FRAIS MÉDICAUX ET HOSPITALISATION À L'ÉTRANGER

Remboursement des frais médicaux [voir définition p7](#) restant à la charge de l'assuré

Règlement direct des frais d'hospitalisation (avance de frais)

ASSISTANCE AUX PERSONNES

- Rapatriement médical de l'assuré
- Rapatriement d'un accompagnant assuré et/ou des enfants mineurs en cas de rapatriement médical de l'assuré
- Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de l'assuré pendant plus de 7 jours
- Retour des enfants en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Rapatriement des animaux domestiques de l'assuré
- Poursuite du voyage si le rapatriement n'a pas été nécessaire (frais de transport)
- Chauffeur de remplacement

RETOUR ANTICIPÉ en cas :

- d'hospitalisation ou décès d'un membre de la famille, du remplaçant professionnel de l'assuré ou de la personne chargée de la garde de ses enfants
- de catastrophe naturelle dans un rayon de 100 km autour du lieu de vacances
- d'attentat dans un rayon de 100 km autour du lieu de vacances
- de sinistre au domicile

ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS

- Rapatriement du corps en cas de décès
- Rapatriement des membres assurés de la famille en cas de décès de l'assuré
- Frais de cercueil

DÉFINITIONS

- **Accident** : tout évènement soudain, imprévu et extérieur à la victime ou à la chose endommagée, constituant la cause du dommage.
- **Europe** : Union Européenne (y compris Guadeloupe, Guyane,

Martinique et La Réunion), Liechtenstein, Principautés de Monaco et d'Andorre, Saint-Marin, Suisse et Vatican.

- **Evènement aléatoire** : toute circonstance soudaine, imprévisible et indépendante de votre volonté justifiant l'annulation du voyage.
- **Forfait** : ensemble de prestations vendues par un intermédiaire habilité comportant le transport et diverses prestations au choix telles que l'hébergement, la restauration, les activités...

	FORMULE 1 « Avant le voyage »	FORMULE 2 « Pendant et Après le voyage »	FORMULE 3 « Avant le voyage + Pendant et Après le voyage »
Montants TTC			
	jusqu'à 7 500 € par personne assurée jusqu'à 35 500 € par évènement	non pris en charge	jusqu'à 7 500 € par personne assurée jusqu'à 35 500 € par évènement
	à hauteur de 50 % du forfait <i>voir définition p5</i> sans franchise, ou à hauteur de 100% du vol sec <i>voir définition p7</i> avec une franchise de 20%	non pris en charge	à hauteur de 50 % du forfait <i>voir définition p5</i> sans franchise, ou à hauteur de 100% du vol sec <i>voir définition p7</i> avec une franchise de 20%
	jusqu'à 120 € par personne assurée et jusqu'à 450 € par évènement	non pris en charge	jusqu'à 120 € par personne assurée et jusqu'à 450 € par évènement
	non pris en charge	par personne assurée : jusqu'à 75 000 € en Europe <i>voir définition p5</i> et pays méditerranéens jusqu'à 152 500 € pour le reste du monde jusqu'à 160 € pour les urgences dentaires dans le monde entier franchise de 30 € par sinistre par personne assurée : jusqu'à 75 000 € en Europe et pays méditerranéens jusqu'à 152 500 € pour le reste du monde	
	non pris en charge	100% des frais réels <i>voir définition p7</i> 100% des frais réels transport à 100% des frais réels + hôtel jusqu'à 80 € par nuit pendant 7 nuits maximum 100% des frais réels 100% des frais réels 100% des frais réels 100% des frais réels	
	non pris en charge	100% des frais réels 100% des frais réels 100% des frais réels 100% des frais réels	
	non pris en charge	100% des frais réels 100% des frais réels jusqu'à 1 000 € par personne assurée	

Garanties (suite)

Pour profiter en toute sérénité de vos vacances

GARANTIES



ASSISTANCE EN CAS DE SINISTRE AU DOMICILE

- Hébergement si domicile inhabitable
- Voyage des enfants et/ou ascendants chez un proche
- Prestations d'un plombier, serrurier, vitrier ou gardien

ASSURANCE BAGAGES

- Destruction (totale ou partielle) et vol des bagages pendant le séjour et perte des bagages pendant le transport
- Retard de plus de 24 heures dans l'acheminement des bagages
- Frais de réfection des passeport, carte d'identité, permis de conduire perdus ou volés

ASSISTANCE AU DOMICILE SUITE À RAPATRIEMENT

- Garde d'enfants
- Aide ménagère
- Garde des animaux domestiques
- Confort hospitalier
- Soutien pédagogique

ASSISTANCE VOYAGE

- En cas de vol des documents d'identité, cartes de crédits, titres de transport
- Envoi de médicaments
- Conseils médicaux
- Renseignements et informations (formalités administratives, informations touristiques...)
- Frais de recherche et/ou de secours

ASSISTANCE JURIDIQUE

- Avance de caution pénale
- Remboursement des honoraires d'avocat

INDIVIDUELLE ACCIDENT

- Capital en cas de décès
- Capital en cas d'invalidité
- Cumul par évènement

RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE À L'ÉTRANGER

- Domages corporels et immatériels consécutifs
- Domages matériels et immatériels consécutifs
- Tous dommages confondus : corporels, matériels et immatériels consécutifs

INTERRUPTION DE SÉJOUR

- Remboursement des prestations non utilisées

DÉFINITIONS

- **Frais médicaux** : frais pharmaceutiques, chirurgicaux, de consultation et d'hospitalisation prescrits médicalement, nécessaires au diagnostic et au traitement d'une pathologie.
- **Frais réels** : ensemble des dépenses qui vous sont facturées.
- **Franchise** : part du préjudice laissée à votre charge dans le règlement du sinistre.
- **Objets de valeur** : les bijoux, les pierres précieuses, les perles, les montres, les fourrures, le matériel photographique, cinématographique, téléphonique...
- **Vol sec** : vol acheté seul, indépendamment de toute autre prestation (comme hébergement, visites...).

	FORMULE 1 « Avant le voyage »	FORMULE 2 « Pendant et Après le voyage »	FORMULE 3 « Avant le voyage + Pendant et Après le voyage »
	Montants TTC		
	non pris en charge	hôtel jusqu'à 50 € par nuit et par personne assurée pendant 2 nuits maximum transport à 100% des frais réels ou hôtel jusqu'à 77 € par personne et par sinistre jusqu'à 80 € par sinistre	
	non pris en charge	jusqu'à 3 000 € par sinistre, limités à 1 500 € par sinistre, pour le vol d'objets de valeur <i>voir définition p7</i> , franchise de 50 € par sinistre jusqu'à 300 € par sinistre jusqu'à 150 € par sinistre	
	non pris en charge	transport aller-retour d'un proche ou transport aller-retour des enfants jusqu'à 10 heures jusqu'à 153 € par sinistre location de TV jusqu'à 77 € jusqu'à 15 heures par semaine pendant 1 mois maximum	
	non pris en charge	avance de 500 € par sinistre frais d'envoi 100% des frais réels 100% des frais réels jusqu'à 3 000 € et jusqu'à 9 000 € par événement	
	non pris en charge	jusqu'à 15 300 € par personne assurée jusqu'à 3 100 € par personne assurée	
	non pris en charge	jusqu'à 45 000 € par personne assurée, (limité à 7 500 € pour les 6-16 ans) jusqu'à 45 000 € par personne assurée, (limité à 7 500 € pour les 6-16 ans) franchise relative de 10% de taux d'invalidité jusqu'à 2 300 000 € par événement	
	non pris en charge	4 000 000 € par sinistre, franchise de 75 € par sinistre 75 000 € par sinistre, franchise de 75 € par sinistre 4 000 000 € par sinistre, franchise de 75 € par sinistre	
	non pris en charge	jusqu'à 7 500 € par personne assurée et 35 000 € par événement	

Quelle formule choisir ?

[ULYSSE]

Pour faire votre choix, retrouvez ci-dessous des cas concrets d'utilisation des garanties du contrat Ulysse :

La Formule 1 « Avant le voyage » propose les garanties :

Assurance annulation Optimum : tous les cas d'annulation imprévisibles et indépendants de votre volonté seront pris en charge DONT les cas suivants :

- vous (ou un membre de votre famille) êtes blessé ou tombez malade,
- un dommage survient à votre domicile et vous empêche de partir,
- votre visa touristique vous est refusé,
- vous obtenez un emploi et vous ne pouvez pas vous permettre de vous absenter,
- vos papiers d'identité ou votre titre de transport vous sont volés,

Vol manqué : si vous ratez votre avion, un nouveau billet sera pris en charge pour un départ dans les 24 heures,

Retard de départ : si votre avion ou votre train est en retard, vos frais de repas et d'hôtel vous seront remboursés.

La Formule 2 « Pendant et Après le voyage » comprend :

pour les personnes assurées :

- le remboursement de vos **frais médicaux** en complément de votre régime de base,
- votre **rapatriement**, accompagné(e) d'une personne assurée et de vos animaux en cas de maladie, d'accident grave ou de décès,
- la prise en charge de vos frais de transport si vous devez rentrer à votre domicile plus tôt que prévu (en cas de maladie/décès d'un proche, de catastrophe naturelle/attentat sur votre lieu de vacances, de sinistre au domicile),
- la prise en charge des frais d'avocat et l'avance d'une caution pénale en cas d'action judiciaire engagée contre vous,
- la prise en charge de votre hébergement si votre domicile est inhabitable,
- la couverture de votre **responsabilité civile vie privée**,
- les conseils médicaux, les renseignements et les informations à distance (formalités administratives, informations touristiques...),
- les frais de recherche et/ou de secours,
- le remboursement des prestations non utilisées suite à rapatriement.

pour les proches des personnes assurées :

- le transport de vos enfants restés chez vous jusqu'au domicile d'un de vos proches en cas de sinistre à votre domicile pendant votre voyage, ou le transport d'un proche pour qu'il puisse se rendre à votre domicile,
- l'achat d'un billet aller-retour et les frais d'hôtel pour qu'un proche puisse venir vous voir si vous êtes hospitalisé(e) plus de 7 jours,
- le versement d'un capital à vos proches en cas de décès,
- la garde de vos animaux de compagnie, la prise en charge d'une aide ménagère, l'école à domicile pour vos enfants et d'autres services si vous êtes immobilisé(e) en France suite à un rapatriement.

pour les bagages et documents de voyage des personnes assurées :

- si on vous vole vos **bagages** pendant votre voyage, s'ils sont perdus pendant le transport ou s'ils sont livrés avec du retard, une indemnisation vous sera versée,
- le remboursement de vos frais de réfection de votre passeport, carte d'identité, permis de conduire en cas de perte ou de vol.

La Formule 3 « Avant le voyage + Pendant et Après le voyage » regroupe l'intégralité des garanties présentées ci-dessus dans les Formules 1 et 2.

Exemples de remboursement

Ulysse, la protection intégrale de vos vacances

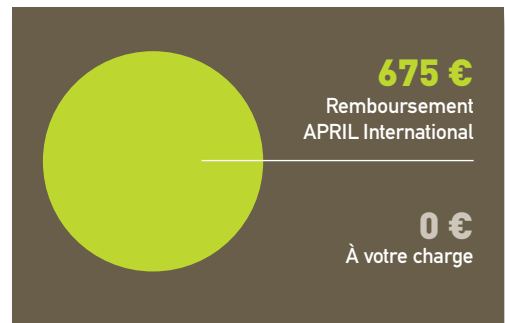


J'ai acheté un voyage pour partir au Maroc au prix de 900 €. Une semaine avant le départ, ma fille est tombée malade et j'ai dû annuler mon départ. L'agence de voyage m'a retenu 75% de frais soit 675 €.

APRIL International m'a remboursé l'intégralité des pénalités d'annulation, soit 675 €.

J'avais souscrit un contrat Ulysse Formule 1 « Avant le voyage » ”

Aline, 35 ans, Paris



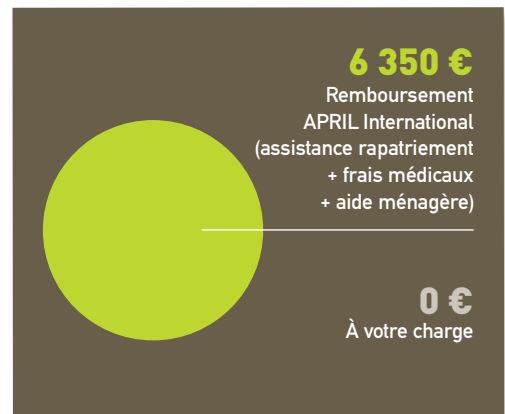
Une semaine après notre départ en vacances à Moscou je suis tombé malade et j'ai dû être hospitalisé sur place.

APRIL International a effectué l'avance de mes frais d'hospitalisation et organisé mon rapatriement (6 000 €) en France.

Une fois à la maison, APRIL International a pris en charge les frais d'une aide ménagère (150 €).

J'avais souscrit un contrat Ulysse formule 3 « Avant, Pendant et Après le voyage » ”

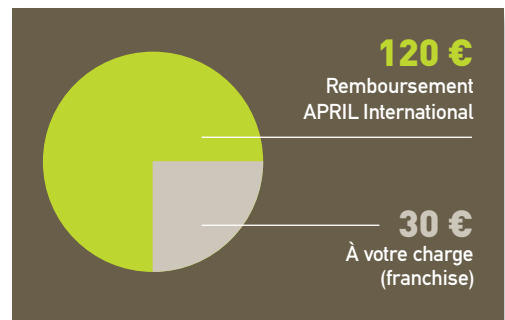
François, 65 ans, Toulouse



J'étais parti avec 5 amis pour un tour d'Europe. Pendant la traversée de l'Italie, j'ai dû consulter un dentiste pour une rage de dent. Coût des soins : 150 €.

J'avais souscrit un contrat Ulysse formule 2 « Pendant et Après le voyage » ”

Peter, 32 ans, Munich



Cotisations TTC

Pour toute date de souscription jusqu'au 31/12/2011. Cotisations par personne assurée.
On entend par « voyage » tout vol sec ou forfait (croisière, séjour, location, circuit...), dans le monde entier, d'une durée inférieure ou égale à trois mois.

Formule 1 « Avant le voyage »	4,5% du prix du voyage TTC avec une cotisation minimum de 20 € par personne
Formule 2 « Pendant et Après le voyage »	3% du prix du voyage TTC avec une cotisation minimum de 44 € par personne
Formule 3 « Avant le voyage + Pendant et Après le voyage »	6% du prix du voyage TTC avec une cotisation minimum de 17 € par personne

Avantage famille : -15% sur la cotisation TTC totale du dossier

Applicable à partir de 3 personnes, membres d'une même famille (voir exemple n°3 ci-dessous).
On entend par membre de la famille : l'assuré principal, son conjoint /concubin, ses descendants et ascendants ainsi que ceux de son conjoint/concubin.

EXEMPLES DE CALCUL DE COTISATION :

Exemple n°1 : Voyage d'une personne

Pour un voyage acheté 1 250 € TTC, vous souhaitez souscrire **la Formule 3**. → **Votre cotisation sera de : 6% x 1 250 € = 75 €.**

Exemple n°2 : Voyage de deux personnes

Pour un voyage acheté 400 € TTC par personne, vous souhaitez souscrire **la Formule 1**.

La cotisation par personne sera de : 4,5% x 400 € = 18 €, soit 20 € compte tenu de la cotisation minimum pour la formule 1.

→ **La cotisation pour 2 personnes sera de 2 x 20 € = 40 €.**

Exemple n°3 : Voyage en famille

Pour un voyage acheté 4 500 € TTC pour 3 personnes, vous souhaitez souscrire **la Formule 2**.

Votre cotisation sera de : 3% x 4 500 € = 135 €. Vous bénéficiez de **la réduction famille**, soit 135 € - 15% = 20,25 €.

→ **Votre cotisation totale sera de 114,75 €.**



Avec l'assurance
Annulation Optimum
du contrat Ulysse, vous
êtes couvert pour tous
les cas d'annulation
imprévisibles et
indépendants de votre
volonté.

L'ANNULATION D'UN VOYAGE EN PRATIQUE

Les **frais d'annulation** retenus par l'organisateur de votre voyage lorsque vous devez annuler votre voyage sont calculés d'après un **barème d'annulation**. Le barème applicable à votre séjour est disponible dans les Conditions générales de vente, remises lors de l'achat de vos prestations. Voici par exemple, le barème du SNAV (Syndicat National des Agents de Voyages) au 01/12/2010, couramment utilisé par les agences de voyage :

Date de l'annulation	Pénalités d'annulation
plus de 30 jours avant le départ	50 € de frais de dossier par personne
entre 30 jours et 21 jours avant le départ	25 % du montant du voyage
entre 20 jours et 8 jours avant le départ	50 % du montant du voyage
entre 7 jours et 2 jours avant le départ	75 % du montant du voyage
la veille du départ	90 % du montant du voyage
le jour du départ et en cas de non présentation	100 % du montant du voyage

Fonctionnement du contrat

Informations pratiques avant de souscrire

À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

- à toute personne sans limite d'âge,
- ayant son domicile fiscal et légal en Europe,
- se déplaçant à titre privé dans le monde entier pour une durée maximum de 90 jours (3 mois) consécutifs.

Le contrat peut être souscrit pour 6 personnes maximum voyageant ensemble.

OÙ SUIS-JE COUVERT ?

Les garanties Assistance aux personnes, Interruption de séjour, Responsabilité civile vie privée à l'étranger et Assistance juridique s'appliquent dans le pays ou les pays visité(s) pendant le voyage organisé et qui sont mentionnés au bulletin d'inscription au voyage.

Vous êtes également couvert lors de vos déplacements dans la zone géographique se rapportant à votre pays de destination.

La garantie Assistance au domicile suite à rapatriement est uniquement valable en France métropolitaine.

Les autres garanties de votre contrat s'appliquent dans le monde entier.

En fonction d'évènements qui pourraient s'y dérouler, la couverture pour certains pays est exclue.

La liste complète des pays exclus est disponible sur le site www.april-international.fr ou sur simple demande au +33 (0)1 73 02 93 93.

QUAND SOUSCRIRE ?

Pour la garantie « Annulation Optimum » : vous devez souscrire le contrat le jour même de la réservation ou au plus tard la veille du premier jour d'application des pénalités prévues dans le barème de frais d'annulation de l'organisateur du voyage ;

Pour toutes les autres garanties : vous pouvez les souscrire au plus tard la veille de votre départ.

ET SI JE VOYAGE EN GROUPE ?

- pour un groupe de 7 à 9 personnes, nous vous proposons de souscrire deux contrats Ulysse,
- pour un groupe de 10 personnes et plus, nous vous recommandons le contrat Ulysse Spécial Groupe (veuillez nous contacter).

COMMENT SOUSCRIRE ?

- 1 Complétez la demande de souscription ci-jointe,
- 2 Joignez le règlement correspondant à la cotisation totale,
- 3 Envoyez votre dossier à APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

APRIL changer l'image de l'assurance

À sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 3 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3500 collaborateurs et 70 sociétés du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.



APRIL International, spécialiste de l'assurance internationale depuis 35 ans

Nos engagements :

- Une haute qualité de gestion : nous traitons les souscriptions en 24h et vos demandes de remboursements en 48h
- Des équipes multilingues à votre disposition
- Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une **gamme complète et modulable de solutions d'assurance**, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

TAP ASSURANCES
11 GRANDE RUE
37120 RICHELIEU
Tel: 02 47 93 68 68
Fax: 02 47 93 68 69
E-mail: tap-assurances@wanadoo.fr
www.tap-assurances.fr
116769

april international | expat

APRIL INTERNATIONAL EXPAT UNE SOCIÉTÉ APRIL

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info@aprilmobile.com - www.april-international.fr

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**

[LA MOBILITÉ]
PARTICULIERS



Ulyssse

Demande de souscription 2011



Imprimé
sur papier recyclé



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Demande de souscription Ulysse

MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES

n° assureur-conseil :

SOUSCRIPTEUR = PAYEUR DE LA COTISATION

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

1 Numéro de la voie : Nature de la voie (av, rue, bvd, etc.) :

Nom de la voie :

Code postal : Commune :

Pays :

Téléphone : / / / / / *en dehors de France*

E-mail :

(cet e-mail est nécessaire pour bénéficier d'informations relatives à la vie de votre contrat)

VOYAGE À COUVRIR

Pays de domicile :

Pays de destination :

2 Date de réservation du voyage* : / / Date de départ : / /

Date de retour : / / Durée (en jours) : (maximum 90 jours)

** Cette date est nécessaire afin de bénéficier de l'assurance annulation.*

ASSURÉ N°1

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur Date de naissance : / /

Nom :

Prénoms :

Nom du remplaçant professionnel :

3 Personne chargée de la garde des enfants :

Je désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès : Mon conjoint, à défaut mes enfants à parts égales, à défaut mes héritiers par parts égales

Autre bénéficiaire :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

ASSURÉ N°2

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur Date de naissance : / /

Nom :

Prénoms :

Nom du remplaçant professionnel :

Personne chargée de la garde des enfants :

3

Je désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès : Mon conjoint, à défaut mes enfants à parts égales, à défaut mes héritiers par parts égales

Autre bénéficiaire :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

ASSURÉ N°3

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur Date de naissance : / /

Nom :

Prénoms :

Nom du remplaçant professionnel :

Personne chargée de la garde des enfants :

3

Je désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès : Mon conjoint, à défaut mes enfants à parts égales, à défaut mes héritiers par parts égales

Autre bénéficiaire :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

ASSURÉ N°4

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur Date de naissance : / /

Nom :

Prénoms :

Nom du remplaçant professionnel :

Personne chargée de la garde des enfants :

3

Je désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès : Mon conjoint, à défaut mes enfants à parts égales, à défaut mes héritiers par parts égales

Autre bénéficiaire :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

**Si plus de 4 personnes participent au voyage (et ce, jusqu'à 6 personnes), faire une photocopie de la page 3 et la compléter.
Pour un groupe de plus de 6 personnes, veuillez contacter le service Conseil Clients d'APRIL International Expat.**

DURÉE ET NIVEAU DE GARANTIE

Période de couverture souhaitée : du / / jusqu'au / /

soit jours (minimum 1 jour, maximum 90 jours)

Nombre de personnes à assurer au titre du présent contrat : (6 personnes maximum)

4 Formule choisie par le/les assuré(s) :

→ Toutes les personnes mentionnées au titre du présent contrat doivent choisir la même formule.

- Formule 1 « Avant le voyage »** : Assurance annulation, Vol manqué, Retard de départ.
- Formule 2 « Pendant et Après le voyage »** : Assistance aux personnes, Frais de santé à l'étranger, Assurance bagages, Retour anticipé, Individuelle accident, Responsabilité civile vie privée à l'étranger, Interruption de séjour.
- Formule 3 « Avant le voyage + Pendant et Après le voyage »** : Assurance annulation, Vol manqué, Retard de départ, Assistance aux personnes, Frais de santé à l'étranger, Assurance bagages, Retour anticipé, Individuelle accident, Responsabilité civile vie privée à l'étranger, Interruption de séjour.

CALCUL DE LA COTISATION TTC

→ Veuillez reprendre les montants de la page 10 du dépliant présentant les garanties.

Si plus de 4 personnes participent au voyage, faire une photocopie de la page 4 et la compléter.

1 - Calcul de la cotisation

Cotisation TTC minimale par assuré : Formule 1 : 20 € / Formule 2 : 44 € / Formule 3 : 17 €

Assuré N°1 - Prix du voyage : , € Cotisation TTC : , €

Assuré N°2 - Prix du voyage : , € Cotisation TTC : , €

Assuré N°3 - Prix du voyage : , € Cotisation TTC : , €

Assuré N°4 - Prix du voyage : , € Cotisation TTC : , €

Soit une cotisation totale TTC due pour la période de couverture : , € **A**

2 - Avantage Famille

Si vous partez en famille (3 personnes et plus), vous pouvez bénéficier de cette réduction.

-15 % sur la cotisation totale due, soit une réduction de : , € **B**

3 - Cotisation totale TTC due pour la période de couverture :

A - B = , €

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Le règlement doit porter sur la totalité de la période souscrite, aucun fractionnement n'est accepté.

Vous optez pour un règlement : par **chèque**, merci de libeller celui-ci à l'ordre d'**APRIL International Expat**

par **carte de paiement**, merci de compléter les cases ci-dessous :

Seules les cartes Eurocard-Mastercard et Visa sont acceptées : Eurocard-Mastercard Visa

Numéro de carte : / / / Date d'expiration : /

Les 3 derniers chiffres du numéro imprimé au dos (Cryptogramme Visuel) :

Titulaire de la carte :

SIGNATURE DE LA SOUSCRIPTION

Je demande ma souscription au contrat Ulysse assuré par Mondial Assistance International AG, pour les assurés inscrits sur la demande de souscription.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales, valant note d'information, référencées UI 2011, en accepter les dispositions et en avoir conservé un exemplaire, ainsi que les conditions applicables aux opérations de gestion d'APRIL International Expat. Dans le cadre d'une modification de mon contrat par voie d'avenant, je prends acte que les conditions générales applicables seront celles référencées ci-dessus.

Je reconnais être informé que les informations recueillies sont nécessaires à l'appréciation et au traitement de mon dossier de souscription et que les informations administratives font l'objet de traitements informatiques par APRIL International Expat et l'assureur ou leur mandataire pour les besoins de l'exécution de ma souscription au contrat.

Conformément à la loi française du 6 janvier 1978 modifiée, je dispose d'un droit d'accès et, le cas échéant, de rectification de toutes informations me concernant figurant sur ces fichiers en m'adressant par écrit à APRIL International Expat, 110 avenue de la République, CS 51108, 75127 Paris Cedex 11, FRANCE. APRIL International Expat pourra utiliser certaines informations administratives et les communiquer à ses partenaires, dont la liste me sera transmise sur simple demande, afin de leur permettre de me proposer de nouveaux produits ou offres de services. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, je peux m'opposer à cette communication par simple courrier adressé à APRIL International Expat (à l'adresse susmentionnée), les frais d'envoi me seront remboursés.

Je déclare en outre avoir pris connaissance que mes communications téléphoniques avec les services d'APRIL International Expat peuvent faire l'objet d'un enregistrement, pour les besoins de gestion interne et que je peux avoir accès aux enregistrements me concernant en m'adressant par écrit à APRIL International Expat (à l'adresse susmentionnée), étant entendu que chaque enregistrement est conservé pendant un délai maximum de deux mois.

Je certifie avoir répondu avec exactitude et sincérité à l'ensemble des questions posées, n'avoir rien à déclarer ou omis de déclarer qui puisse induire en erreur l'organisme assureur du présent contrat.

Pour le cas où l'assureur ferait l'avance des frais, je m'engage à reverser à APRIL International Expat toute somme qui me serait remboursée par mon organisme de base et/ou toute mutuelle ou organisme de prévoyance.

Fait à

le

 / /

Signature du souscripteur précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :

Cachet Assureur-conseil + Code APRIL International

TAP ASSURANCES
11 GRANDE RUE
37120 RICHELIEU
Tel: 02 47 93 68 68
Fax: 02 47 93 68 69
E-mail: tap-assurances@wanadoo.fr
www.tap-assurances.fr
I16769

Pour les mineurs, signature obligatoire des parents ou du tuteur légal :

JE SOUSCRIS

- A. Remplissez vos renseignements personnels (nom, prénom, adresse,...), ainsi que les informations concernant les voyageurs à couvrir **1** et **3**.
- B. Renseignez les informations sur le voyage à couvrir **2**.
- C. Choisissez la durée et votre niveau de couverture **4**.
- D. Calculez le montant de votre cotisation et indiquez le mode de paiement choisi **5**.
- E. Datedez et signez votre Demande de souscription **6**.
- F. Joignez un chèque en € à l'ordre d'APRIL International Expat correspondant au paiement intégral de la cotisation ou indiquez vos coordonnées de carte bancaire.

J'envoie le tout à **APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles**
110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

ET APRÈS LA SOUSCRIPTION ?

Votre demande de souscription est traitée sous 24h, dès réception de votre dossier complet par APRIL International Expat.

La souscription est constatée par l'émission d'un Certificat de souscription, sur lequel figurent les garanties souscrites et la date d'effet de votre contrat.

Votre contrat débutera à la date indiquée sur le Certificat de souscription et au plus tôt le lendemain de la réception de votre dossier de souscription complet.

april international | expat

APRIL INTERNATIONAL EXPAT UNE SOCIÉTÉ APRIL

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info@aprilmobilite.com - www.april-international.fr

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727

Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.oriass.fr)

Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.